

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: SOJET

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: FR-2023-0024

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0024267-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	6
6. Autres informations	6

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

SOJET
FLYKILL 10 WG
PROFI FLY BAIT

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Sharda Cropchem España S.L.
	Adresse	Edificio Atalayas Business Center Carril Condomina Nº3 Planta 12 30006 Murcia Espagne
Numéro de l'autorisation	FR-2023-0024	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0024267-0000	
Date de l'autorisation	07/04/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	13/12/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Prime Business Park, 2nd Floor Dashrathlal Joshi Road Vile Parle (West) 400056 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	EKOPREVENT KFT. Komló u. 10. 1222 Budapest Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	37 - Imidaclopride
Nom du fabricant	Sharda Cropchem Limited
Adresse du fabricant	Dominic Holm, 29th Road, Bandra 400050 Mumbai Inde
Emplacement des sites de fabrication	HEBEI VEYONG BIO-CHEMICAL CO.LTD 393 East Heping Road Shijizhuang Chine
Substance active	65 - Cis-tricos-9-ene (muscalure)
Nom du fabricant	Denka International Holding B.V.
Adresse du fabricant	Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Hanzeweg 1 NL-3771 NG Barneveld Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Imidaclopride	(2E)-1-[(6-chloropyridin-3-yl) methyl]-N-nitroimidazolidin-2-imine	Substance active	138261-41-3	428-040-8	10
Cis-tricos-9-ene (muscalure)	cis-Tricos-9-ene; (Z)-Tricos-9-ene	Substance active	27519-02-4	248-505-7	0,1

2.2. Type de formulation

WG - Granulés à disperser dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient du cis-Tricos-9-ène (Muscalure). Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Professionnels – Peinture sur carton

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Mouches Stade de développement: Adultes
Domaine d'utilisation	Intérieur - locaux industriels/commerciaux, habitations/espaces privé(e)s, espaces publics - bâtiments d'élevage (logements d'animaux)
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Brossage sur des plaques de carton Description détaillée: -
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Pour traiter une surface au sol de 100 m ² : 250 g de produit dispersé dans 250 mL d'eau à appliquer sur des plaques de cartons d'une surface totale de 1 m ² Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Pour traiter une surface au sol de 100 m ² : 250 g de produit dispersé dans 250 mL d'eau à appliquer sur des plaques de cartons d'une surface totale de 1 m ² Renouveler l'application avec un maximum de 6 applications par an.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	- Sac (PEHD) (10 g) - Bouteille (PEHD) (50 - 500 g) - Seau (3 couches: PP ou polyester + aluminium ou complexe métallique + PEBD à l'

intérieur pour sceller le film dans une boîte en carton) (1 - 2,5 kg)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Ne pas appliquer le produit directement sur les surfaces (ex : murs) d'un bâtiment.
- Ne pas installer les supports traités à des endroits qui pourraient être en contact avec de l'eau.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
- Ne pas utiliser le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec les denrées ou les boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas contaminer les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les ustensiles de cuisine ou les surfaces en contact avec les aliments.
- Tenir hors de la portée des enfants ou des animaux domestiques.
- Placer les cartons traités hors de portée des enfants et des animaux.
- Pendant l'application du produit, ne pas laisser les enfants ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée.
- Appliquer uniquement sur des cartons non absorbants qui doivent ensuite être fixés aux murs ou aux plafonds où les mouches préfèrent se reposer.
- L'endroit où le produit est préparé et les supports traités doit être protégés d'une bâche imperméable jetable afin d'empêcher toute contamination des surfaces adjacentes et du sol.
- Après traitement du carton jeter la bâche imperméable dans un circuit de collecte approprié.
- Le port de gants de protection résistant aux produits chimiques (le matériau des gants doit être spécifié par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et d'une combinaison de protection à usage unique au moins de type 6 (norme EN 13034) ou équivalent est obligatoire lors de la manipulation du produit. Ceci est sans préjudice de l'application par les employeurs de la directive 98/24/CE du Conseil et d'autres actes législatifs de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.
- Le produit non utilisé, ses résidus, la peinture ainsi que les eaux de lavage de l'équipement ne doivent pas être rejetés sur le sol, les fumiers/lisiers, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égvier, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Ne pas laver les équipements contaminés (ex. les pinceaux) dans un égvier.
- Lors de l'application du produit sur les cartons, laisser une zone non traitée sur le pourtour.
- Lors de l'attache des cartons traités sur les murs et plafonds ou lors de leur collecte afin d'être éliminés, toucher seulement la zone non traitée sur le pourtour des cartons.
- Ne pas laver les supports traités.
- Nettoyer les éclaboussures du produit immédiatement.
- Retirer tous les supports traités lors des phases de nettoyage et de désinfection des bâtiments d'élevage.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau.
- Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (supports traités hors d'usage, eaux de lavage des équipements, bâche de protection) dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de conservation : 36 mois.
- Stocker à l'abri de la lumière.

6. Autres informations

- Le produit contient un agent amérisant.